

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016 à 20 h
à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Lionel Tanguay, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adoption du règlement 2016-639 – Districts électoraux;
 - 4.2 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil municipal – District 4;
 - 4.3 Autorisation des versements prévus à la Société du Patrimoine – Exercice financier 2016;
 - 4.4 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016;
 - 4.5 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2015, une somme de 46 293 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout »;
 - 4.6 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2015, une somme de 248 311 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « vente de terrain développement Chabot »;
 - 4.7 Résolution d'octroi pour la vérification des registres comptables – Année 2016;
 5. **DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale;

- 5.2. Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- 5.3. Résolution d'embauche de Mme Roxanne Poissant, étudiante, et M. Thomas Labrecque, étudiant, pour la saison estivale 2016;
- 5.4. Résultats de l'ouverture des soumissions – Travaux d'asphaltage 2016;
- 5.5. Résultats de l'ouverture des soumissions – Fourniture de gravier 2016;
- 5.6. Résultats de l'ouverture des soumissions – Lignage de rues 2016;
- 5.7. Résultats de l'ouverture des soumissions – Location de machineries lourdes;
- 6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1. Adoption du règlement numéro 2016-642 accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle;
 - 6.2. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-635 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506;
 - 6.3. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-637 modifiant le règlement de lotissement numéro 2004-508;
 - 6.4. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 avril 2016;
 - 6.5. Demande de dérogation mineure numéro 2016-05 pour la propriété sise au 144, rue Rouleau;
 - 6.6. Demande de dérogation mineure numéro 2016-06 pour la propriété sise au 164, rue Dion;
 - 6.7. Demande de dérogation mineure numéro 2016-07 pour la propriété sise au 129, rue Bissonnette;
 - 6.8. Demande de dérogation mineure numéro 2016-08 pour la propriété sise au 146, boulevard Bégin;
 - 6.9. Demande d'un permis de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 144, rue Principale;
 - 6.10. Demande d'un permis de construction selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 79, rue Principale;
- 7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
- 8. DOSSIER(S) — AUTRES :**
 - 8.1. Documents d'information;
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
 - 8.3. Motion de félicitation – Boucherie La Bouchée double;
- 9. Approbation des comptes**
- 10. Lecture de la correspondance**
 - 10.1. Lettre du MTQ – Dossier augmentation vitesse et feu de circulation;
 - 10.2. Lettre de remerciements de l'organisme Centre de Vie de Bellechasse;

10.3. Lettre du ministère des Transports – Octroi d’une subvention pour l’entretien du réseau routier local pour l’année 2016;

10.4 Lettre de la Fondation de la faune du Québec – Fête de la pêche;

11. Affaires nouvelles :

11.1.1 Demande de l’organisme Fondation Le Rayon d’Espoir de la MRC de Bellechasse;

11.1.2 Demande de participation au souper-bénéfice de Radio Bellechasse-Etchemins ;

11.1.3 Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – Tournoi de golf ;

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et demande aux personnes présentes un moment de recueillement.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

98—2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant le point suivant : 8.3 Motion de félicitations – Boucherie La Bouchée double.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016

99—2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d’accepter le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Adoption du règlement 2016-639 – Districts électoraux

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 mars 2016.

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l’article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Sainte-Claire doit être d’au moins 6 et d’au plus 8;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de vingt-cinq (25 %) pour cent, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

100-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement numéro 2016-639 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

4.2 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil municipal – District 4

101-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de confirmer le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires du membre du conseil dans le secteur du district 4, en l'occurrence celle de M. Lionel Tanguay (2016-04-05).

4.3 Autorisation des versements prévus à la Société du Patrimoine – Exercice financier 2016

102-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte les versements prévus pour l'année 2016 concernant la Société du Patrimoine de Sainte-Claire, soit un montant de 3 000 \$ en mai et 3 000 \$ en septembre 2016, et autorise le directeur général à verser lesdits montants.

4.4 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016;

103-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 (selon le Code municipal article 176.4).

4.5 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2015, une somme de 46 293 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « Aqueduc et égout »

104-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Sainte-Claire, une somme de 46 293 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « Aqueduc et égout » et représentant les excédents non affectés de l'année 2015.

4.6 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2015, une somme de 248 311 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « Vente de terrain développement Chabot »

105-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Sainte-Claire, une somme de 248 311 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « Vente de terrain développement Chabot » et représentant les excédents non affectés de l'année 2015.

4.7 Résolution d'octroi pour la vérification des registres comptables –Année 2016

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grand Thornton a déposé une offre de services pour la vérification des registres comptables pour l'année 2016;

106-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 12 500 \$ plus taxes selon la proposition en date du 12 avril 2016.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :

5.1 Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale

107-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à retenir les services de Mme Lise Fournier comme responsable de l'entretien des aménagements paysagers, et ce, à compter du mois de mai 2016, à raison de 15 heures par semaine, pour plus ou moins 20 semaines. Le taux horaire accordé sera de 16,84 \$.

5.2 Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Madame Claudia Morin, conseillère, se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 40 134 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs;

108-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Madame Claudia Morin revient à la séance.

5.3 Résolution d'embauche de Mme Roxanne Poissant, étudiante, et M. Thomas Labrecque, étudiant, pour la saison estivale 2016

109-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à embaucher Mme Roxanne Poissant, étudiante, et M. Thomas-Labrecque, étudiant, pour l'entretien des terrains et des bâtiments municipaux pour la saison estivale 2016.

Le taux horaire accordé sera de 12,81 \$ à Mme Roxanne Poissant et M. Thomas Labrecque.

5.4 Résultats de l'ouverture des soumissions – Travaux d'asphaltage 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour la fourniture et la pose de +/- 1 839 tonnes de béton bitumineux et la mise en place d'une couche d'usure, selon les spécifications du devis;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le béton bitumineux des rues et des routes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres ont été reçues pour la fourniture et la pose de ± 1 839 tonnes, soit :

Les Entreprises Lévisiennes inc.	209 114,87 \$ taxes incl.
Construction B.M.L.	210 079,51 \$ taxes incl.
Gilles Audet Excavation inc.	213 867,75 \$ taxes incl.
P.E. Pageau inc.	214 377,45 \$ taxes incl.
	(2015 213 821,89 \$ taxes incl.)

110-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de Les Entreprises Lévisiennes inc. pour les travaux d'asphaltage, selon les prix à la tonne de la soumission déposée le 21 avril 2016, incluant la clause d'ajustement du prix du bitume, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

5.5 Résultats de l'ouverture des soumissions – Fourniture de gravier 2016

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture de gravier;

CONSIDÉRANT que trois (3) offres ont été reçues pour la fourniture +/- 4 700 tonnes de gravier soit :

Les Excavations Lafontaine inc.	77 125.23 \$ taxes incl.
Excavation Yvan Chouinard inc.	79 068.31 \$ taxes incl.
Gilles Audet Excavation inc.	91 428.12 \$ taxes incl.
	(2015 81 012.53 \$ taxes incl.)

111-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de Les Excavations Lafontaine inc., au prix à la tonne fourni dans la soumission déposée le 21 avril 2016 pour la fourniture de gravier des routes gravelées.

5.6 Résultats de l'ouverture des soumissions – Lignage de rues 2016

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions sur invitation pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres ont été reçues (prix au mètre linéaire) :

Dura-Lignes Inc.

(ligne blanche simple)	0.240 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.240 \$ taxes non incl.

Marquage et Traçage du Québec

(ligne blanche simple)	0.159 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.159 \$ taxes non incl.

Lignes Maska

(ligne blanche simple)	0.240 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.240 \$ taxes non incl.

Signalisation Girard

(ligne blanche simple)	0.240 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.240 \$ taxes non incl.
	(2015 – 0.159 \$ taxes non incl.)

112-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la firme Marquage et Traçage du Québec, selon le prix au mètre linéaire fourni dans le bordereau de soumission déposée le 21 avril 2016 pour le lignage des rues.

5.7 Résultats de l'ouverture des soumissions – Location de machineries lourdes

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2016 au 15 mai 2017, selon les spécifications du devis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre (4) offres ainsi que le classement tarifaire pour chacune des machineries et chacun des équipements pour lesquels le devis a été soumis et a été réalisé par Monsieur Simon Roy, directeur des services techniques et urbanisme;

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres ont été jugées conformes;

113-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que le classement tarifaire de chacune des machineries et chacun des équipements, tel que préparé par Monsieur Simon Roy, directeur des services techniques et urbanisme, soit et est par la présente accepté tel que présenté selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des quatre (4) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer.

6. DOSSIER (S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Adoption du règlement numéro 2016-642 accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle

ATTENDU que l'article 6.1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux permet à une municipalité d'accorder une subvention à un organisme à but non lucratif qui exploite un bâtiment industriel ou qui désire construire un bâtiment industriel locatif avec approbation du ministère des Affaires municipales;

ATTENDU que l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux autorise la municipalité à adopter un règlement qui fixe le montant que la municipalité peut dépenser aux fins précédemment énumérées;

ATTENDU que le conseil municipal désire adopter un règlement pour promouvoir le développement industriel;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 avril 2016;

En conséquence,

114-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2016-642 intitulé « Règlement accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle » :

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil municipal de Sainte-Claire accorde, par le présent règlement, à la Société de promotion industrielle Sainte-Claire inc., un montant de 30 000 \$ pour l'exercice financier 2016.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi et sera renouvelable par l'adoption à chaque année, d'un nouveau règlement.

Article 4

Le présent règlement abroge le règlement 2015-624.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 2 MAI 2016

DENISE DULAC, mairesse

DANY FOURNIER, dir. général / sec.-trésorier

6.2 Adoption du règlement numéro 2016-635 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 14 mars 2016 à 16 h au cours de laquelle ledit règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

CONSIDÉRANT que suite à la parution de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en date du 5 avril 2016, aucune demande n'a été déposée auprès de la municipalité;

115-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement numéro 2016-635 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.3 Adoption du règlement numéro 2016-637 modifiant le règlement de lotissement numéro 2004-508

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 14 mars 2016 à 16 h au cours de laquelle ledit règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

CONSIDÉRANT que suite à la parution de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en date du 5 avril 2016, aucune demande n'a été déposée auprès de la municipalité;

116-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement numéro 2016-637 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.4 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 avril 2016

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 avril 2016.

6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2016-05 pour la propriété sise au 144, rue Rouleau

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande dérogation mineure numéro 2016-05 soumise par Madame Isabelle Gagné et Monsieur Nicolas Aubin, propriétaires de l'immeuble sis au 144, rue Rouleau (zone 2-Ha). ;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme l'agrandissement de son entrée de stationnement pour un total de 8.60 mètres au lieu de 8 mètres pour les usages d'habitation, et ce, tel que prescrit à l'article 52 du règlement de zonage numéro 2004-506.

CONSIDÉRANT que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 avril 2016) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

117-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la dérogation mineure numéro 2016-05 pour les raisons suivantes :

- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.
- L'agrandissement de ladite entrée de stationnement de 0.6 mètre permettra aux demandeurs d'accéder avec un véhicule dans leur cour arrière.

6.6 Demande de dérogation mineure numéro 2016-06 pour la propriété sise au 164, rue Dion

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande dérogation mineure numéro 2016-06 soumise par Madame Mauricia Fortier, propriétaire de l'immeuble sis au 164, rue Dion (zone 2-Ha);

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme l'implantation d'un cabanon projeté dans la cour avant (boulevard du Parc) à 4 mètres de la ligne avant au lieu de 6 mètres, et ce, tel que prescrit aux articles 31 et 40 du règlement de zonage numéro 2004-506;

CONSIDÉRANT que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 avril 2016) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être rejetée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

118-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de refuser la dérogation mineure numéro 2016-06 pour les raisons suivantes :

- L'empiètement du cabanon est majeur dans la cour avant, soit une proportion de 33 %.
- Si ledit cabanon était localisé dans la marge de recul avant à 4 mètres de la ligne, ce dernier pourrait être endommagé lors des travaux de déneigement sur le boulevard du Parc.

6.7 Demande de dérogation mineure numéro 2016-07 pour la propriété sise au 129, rue Bissonnette

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande dérogation mineure numéro 2016-07 soumise par Madame Karine Duquet et Monsieur Ghislain Bernier, propriétaires de l'immeuble sis au 129, rue Bissonnette (zone 13-Ha);

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la construction d'un garage privé isolé en retrait de la façade de la résidence de 3 mètres au lieu de 5 mètres, et ce, tel que prescrit à l'article 40 du règlement de zonage numéro 2004-506. De plus, cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la distance de la ligne latérale (vers le lot 4 904 293) à 1 mètre du garage privé projeté au lieu de 1.5 mètre, et ce, tel que prescrite à l'article 40 au sens du règlement de zonage numéro 2004-506;

CONSIDÉRANT que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 avril 2016) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

119-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la dérogation mineure numéro 2016-07 pour les raisons suivantes :

- Dans la cour arrière, il y a présence d'un talus qui ne permet pas de localiser le bâtiment de manière convenable.
- Le lot 5 069 551 est un terrain d'angle. Cette situation fait en sorte que le terrain possède deux cours avant, soit la nécessité de respecter deux marges de recul avant minimales de 6 mètres advenant la construction d'un nouveau garage.
- Si le garage projeté était localisé à 5 mètres en retrait de la façade de la résidence, la résidence voisine serait privée de l'ensoleillement. De plus, dans ce secteur, il y a des garages qui ne respectent pas la norme en raison qu'ils ont été construits avant l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 40 au sens du règlement de zonage numéro 2004-506.
- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.

- Actuellement, la Municipalité de Sainte-Claire est en procédure afin d'autoriser l'implantation d'un garage privé isolé à une distance minimale d'un mètre d'une ligne latérale ou arrière lorsque le mur ne possède aucune ouverture vers cette ligne de terrain. Il s'agit de l'article 5 du règlement numéro 2016-635 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506.

6.8 Demande de dérogation mineure numéro 2016-08 pour la propriété sise au 146, boulevard Bégin

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande dérogation mineure numéro 2016-08 soumise par Monsieur Léandre Fortier, propriétaire de l'immeuble sis au 146, boulevard Bégin (zone 30-C);

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la distance de l'abri d'auto attenant à la résidence existante localisé à 0.90 mètre de ligne latérale au lieu de 1.5 mètre mesuré depuis la projection du toit jusqu'à la limite de l'emplacement, et ce, tel que prescrit à l'article 40 du règlement de zonage numéro 2004-506;

CONSIDÉRANT que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 avril 2016) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 13 avril 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

120-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la dérogation mineure numéro 2016-08 pour les raisons suivantes :

- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.
- Au moment de l'émission du permis de construction dudit abri d'auto en 2001, le règlement de zonage numéro 371 était en vigueur. Selon l'article 42 dudit règlement, pour un abri d'auto, la marge minimum prescrite était de 1 mètre mesurée depuis la projection du toit jusqu'à la limite de l'emplacement. Le demandeur a procédé à la construction de l'abri d'auto en calculant la distance à partir du mur au lieu de la projection du toit.
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.

6.9 Demande d'un permis de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 144, rue Principale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis de rénovation de la résidence sise au 144, rue Principale (zone 12-Ha), soumise par Madame Doris Guillot;

CONSIDÉRANT que ladite demande consiste à remplacer 10 fenêtres de la résidence, soit des fenêtres à cadrage de bois par des cadres en vinyle.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 avril 2016) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

121-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser les travaux de rénovation de la résidence sise au 144, rue Principale, selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA).

6.10 Demande d'un permis de construction selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 79, rue Principale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis de construction d'un garage privé isolé de 54.5 mètres carrés sur la propriété sise au 79, rue Principale (zone 9-Ha), soumise par Monsieur Yvon Fortier. Le vieux garage existant de 34 mètres carrés sera complètement détruit. Le nouveau garage possèdera une hauteur de 6.86 mètres sans excéder la hauteur de la résidence;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 18 avril 2016) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

122-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser les travaux de construction du garage projeté sis au 79, rue Principale, selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA).

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

8. DOSSIER (S) — AUTRES :

8.1 Documents d'information

8.2 Affaires MRC de Bellechasse

8.3 Motions de félicitations – Boucherie La bouchée double

M. le conseiller Gaston Fortier présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur du commerce Boucherie La Bouchée double qui a remporté l'échelon local dans la catégorie création d'entreprise, volet commerce lors de l'évènement du concours québécois en entrepreneurial Chaudière-Appalaches qui a eu lieu le 6 avril dernier. De plus, le 28 avril dernier avait lieu le Gala du défi, ceux-ci ont remporté le coup de cœur sur 24 entreprises.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal félicitent les propriétaires du commerce Boucherie La Bouchée double pour s'être démarqué parmi toutes ces entreprises.

9. Approbation des comptes

123—2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 2 mai 2016, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre du MTQ – Dossier augmentation vitesse et feu de circulation

M. Richard Charpentier, directeur de la direction Chaudière-Appalaches désire informer les membres du Conseil que son ministère accepte d'augmenter la limite de vitesse de 80 km à 90 km sur une portion de 1,6 km et ladite augmentation commencera à la limite de la Municipalité de Sainte-Hénédine et se terminera 100 mètres avant le panneau de danger annonçant la courbe avant le chemin de la Rivière-Etchemin. Pour des motifs de sécurité liés aux distances de visibilité (minimum 100 mètres), le ministère ne peut permettre le virage à droite sur feu rouge à l'intersection de la rue Principale et des boulevards Gagnon et Bégin.

10.2. Lettre de remerciements de l'organisme Centre de Vie de Bellechasse

L'organisme Centre de Vie de Bellechasse désire remercier les membres du conseil pour avoir répondu rapidement et positivement à leur demande afin que le tuyau de distribution puisse être recouvert et de redonner le cachet de qualité à la salle.

10.3 Lettre du ministère des Transports – Octroi d'une subvention pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016

Le ministre des Transports, M. Jacques Daoust, confirme une subvention de 40 134 \$ pour l'année 2016 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

10.4 Lettre de la Fondation de la faune du Québec – Fête de la pêche

M. André Martin, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec confirme l'acceptation de la municipalité au programme de pêche en herbe. La municipalité recevra 50 permis de pêche et ensembles de pêche pour l'activité du 4 juin prochain.

11. Affaires nouvelles

11.1.1. Demande de l'organisme Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse

124-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de participer au tournoi de golf de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse en commanditant une partie du repas d'une valeur de 350 \$ et en payant l'inscription de Mme Denise Dulac, pour le souper seulement au coût de 60\$.

11.1.2. Demande de participation au souper-bénéfice de Radio Bellechasse-Etchemins

125-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité réserve 2 cartes, au coût de 75.00 \$ chacune, et que Mme Denise Dulac et M. Luc Vaillancourt représentent la Municipalité lors du souper-bénéfice annuel de Radio Bellechasse-Etchemins qui se tiendra le 16 juin prochain à 17 h 30 au Centre communautaire de St-Lazare.

11.1.3 Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – Tournoi de golf

126-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la commandite de 100 \$ plus taxes afin d'installer un enseigne au nom de la Municipalité sur un trou du parcours lors du tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins qui aura lieu le 8 juin à Lac Etchemin.

12. Période de questions des citoyens

- Demande d'information au sujet des nuisances sur un terrain ;
- Un citoyen demande la possibilité d'avoir le tableau des machineries lourdes, le directeur général répond qu'il est possible d'avoir ledit tableau en se présentant au bureau municipal;
- Un citoyen félicite la municipalité pour le balayage des rues;
- Une suggestion est faite par rapport à la vidange de la fosse chez l'industrie Kerry afin que ladite vidange puisse effectuée à date fixe, cette suggestion sera transmise au représentant de l'industrie;
- Voir à faire appliquer le PIIA dans le secteur concerné, considérant qu'il y a quelques bâtiments qui ne sont pas bien entretenus.

13. Levée de la séance

127—2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse